





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2018-99**

Séance publique du

12 mars 2018

**Présidence de Maryse JOISSAINS MASINI
Maire d'Aix-en-Provence Vice-Président de la
Métropole Aix-Marseille-Provence Président du
Conseil de Territoire du Pays d'aix**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20180312- lmc1128726-DE-1-1
Date de signature : 14/03/2018
Date de réception : mercredi 14 mars 2018
 POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓ 

**OBJET : VIE CULTURELLE - LA GRANDE LESSIVE - ADOPTION DE LA CONVENTION TYPE AVEC
LES PARTENAIRES ASSOCIES**

Le 12 mars 2018 à 10h30, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 06/03/2018, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

Madame Dominique AUGÉY, Madame Abbassia BACHI, Monsieur Edouard BALDO, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Charlotte BENON, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jean BOULHOL, Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Danièle BRUNET, Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Monsieur Maurice CHAZEAU, Eric CHEVALIER, Madame Noelle CICCOLINI-JOUFFRET, Madame Charlotte DE BUSSCHERE, Monsieur Philippe DE SAINTDO, Monsieur Gerard DELOCHE, Madame Brigitte DEVESA, Madame Sylvaine DI CARO, Madame Michele EINAUDI, Monsieur Alexandre GALLESE, Monsieur Hervé GUERRERA, Madame Muriel HERNANDEZ, Madame Sophie JOISSAINS, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Madame Gaelle LENFANT, Madame Reine MERGER, Mme Arlette OLLIVIER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Jean-Marc PERRIN, Madame Liliane PIERRON, Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Catherine SILVESTRE, Madame Josyane SOLARI, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Madame Françoise TERME, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Monsieur Ravi ANDRE à Madame Liliane PIERRON, Madame Patricia BORRICAND à Monsieur Jean BOULHOL, Monsieur Jacques BOUDON à Monsieur Moussa BENKACI, Monsieur Sylvain DIJON à Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Laurent DILLINGER à Monsieur Gerard DELOCHE, Monsieur Gilles DONATINI à Eric CHEVALIER, Monsieur Claude MAINA à Mme Arlette OLLIVIER, Madame Irène MALAUZAT à Monsieur Philippe DE SAINTDO, Monsieur Christian ROLANDO à Madame Brigitte DEVESA.

Excusés sans pouvoir :

Monsieur Jacques AGOPIAN, Monsieur Raoul BOYER, Madame Souad HAMMAL, Madame Coralie JAUSSAUD, Madame Catherine ROUVIER.

Secrétaire : Jean BOULHOL

Madame Maryse JOISSAINS MASINI donne lecture du rapport ci-joint.



D.G.A.S Culture Patrimoine Musées et
Attractivité
Direction de la Culture

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 12 MARS 2018

Nomenclature : 8.9
Culture

RAPPORTEUR : Madame Maryse JOISSAINS MASINI

Politique Publique : 07-DEVELOPPEMENT CULTUREL ET ARTISTIQUE

OBJET : VIE CULTURELLE - LA GRANDE LESSIVE - ADOPTION DE LA CONVENTION TYPE AVEC LES PARTENAIRES ASSOCIES- Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

La Grande Lessive® est une marque déposée par son auteure Joëlle Gonthier.
Crée en 2006, **c'est la plus importante manifestation d'art participatif au monde.**

La Grande Lessive® est une installation éphémère faite par tous tout autour de la Terre, deux fois par an, (*en mars et en octobre*) au moyen de réalisations plastiques de format A4 (dessins, peintures, images numérique, collages, photos, photomontages, poésies...) conçues à partir d'un thème et suspendues à des fils tendus dans les espaces publics ou privés à l'aide de pinces à linge en bois (*établissements scolaires et universitaires, écoles d'art, maison de retraite, centres aérés, crèches, établissements pour personnes âgées, hôpitaux, centres sociaux, hôtels de ville, places publiques, rues...*).

Ses objectifs sont principalement : la promotion de la pratique artistique, le développement du lien social, l'éducation de l'enseignement artistiques.

***La Grande Lessive*® rassemble les personnes sans distinction de conditions ni d'âge.**

Fort du succès rencontré en 2017 lors de sa mise en œuvre dans le cadre de la manifestation « C'est Sud », la ville d'Aix-en-Provence reconduit cette année la Grande Lessive à l'échelle du territoire, en transversalité avec les services de la Ville et en partenariat avec le tissu associatif et institutionnel aixois.

Directions de la Ville

Culture, Éducation, Jeunesse, Enfance et petite enfance, Citoyenneté et Proximité, Mission Vie Étudiante.

Partenaires associatifs et institutionnels

Les centres sociaux

Aix Nord, Marie-Louise Davin, Centre Albert Camus, Château de l'Horloge, La Maison de quartier la Mareschale, JP. Coste, La Grande Bastide.

Les écoles maternelles et primaires

Les associations

Bibliothèque Éducative Paul Cézanne, Le Relais des Possibles, Zbus, la Laverie Solidaire, Cap Pont de Beraud, club de loisirs séniors, Planèt'Jeunes.

Les structures institutionnelles

L'École Supérieure d'Art, l'Équipe L'Orée du Jour (hôpital Montperrin), l'EPAHD La Bastide du Figuier, La Fondation Vasarély, l'École de Design Esdac, les crèches.

Mise en œuvre du projet

L'organisation du projet, pilotée par la Direction de la Culture s'articule autour de 6 secteurs de la Ville :

- Jas de Bouffan
- Aix-Nord, Pont de Beraud & Puyricard
- Encagnane
- Centre Ville
- Luynes – Les Milles
- Pont de l'arc

Les lieux d'étendage :

- Jas de Bouffan : Fondation Vasarély, Centre Social du Château de l'Horloge et les écoles.
- Aix-Nord, Pont de Beraud & Puyricard : Beisson le Belvédère la Rose des Vents, EPAHD LA Bastide du Figuier, Place Maurel Quartier St Eutrope, Bibliothèque Educative Paul Cézanne et les écoles.
- Encagnane : Parc de la Maison de Quartier la Mareschale, Parc de la Bastide du Jas de Bouffan et les écoles.
- Centre Ville : Direction Jeunesse Bvd Aristide Briand, les écoles.
- Luynes : Esplanade de la mairie de Luynes
- Les Milles – La Duranne : les écoles
- Sud-Est : Le Square Centre Social J.P. Coste, Parc Jourdan, Parc de la Torse.

Des réunions de secteurs ont été programmées durant les mois de décembre 2017 et janvier et février 2018 sur les six secteurs afin de mobiliser les partenaires et définir ensemble l'organisation et les lieux d'accrochage des œuvres.

Il est à noter que cet engagement n'entraîne aucune participation financière de la part de la Ville mais permet à la Ville de s'inscrire dans cet événement d'envergure internationale.

Aussi, je vous demande, mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **ADOPTER** la convention de participation à La Grande Lessive pour l'année 2018 à intervenir entre la Ville d'Aix-en-Provence et l'association La Grande Lessive,
- **AUTORISER** Madame Le Maire à la signer ainsi que tout document afférent.

DL.2018-99 - VIE CULTURELLE - LA GRANDE LESSIVE - ADOPTION DE LA CONVENTION
TYPE AVEC LES PARTENAIRES ASSOCIES-

Présents et représentés	: 50
Présents	: 41
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 50
Pour	: 50
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint délégué,
Reine MERGER



1 « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»

**Convention de participation
à *La Grande Lessive*®
valable pour l'édition du 29 mars
2018**

Entre les soussignés :

L'association ***La Grande***

Lessive®

Représentée par

Adresse

N° SIRET : 501 361 901

Code APE 923A

Ci-après dénommée l'Association

Et

La ville d'Aix-en-Provence

Ci-après dénommée la Ville.

Préambule - *La Grande Lessive*®

La Grande Lessive® est une installation artistique éphémère faite par tous tout autour de la Terre, au moyen de réalisations plastiques de format A4 (dessins, peintures, images numériques, collages, poésies visuelles, etc.) conçues à partir d'une invitation commune, avant d'être suspendues à des fils tendus dans des espaces publics ou privés à l'aide de pinces à linge.

Ses objectifs sont la promotion de la pratique artistique, de l'éducation et de l'enseignement artistiques, le soutien à la création contemporaine et le développement du lien social. Cette action qui s'inscrit dans la création contemporaine développe des valeurs humanistes, de même qu'une approche empreinte de pédagogie et de médiation.'

Depuis 2006, plus de dix millions de personnes de tous âges et conditions y ont déjà pris part, dans 108 pays sur cinq continents.

Créé par la plasticienne Joëlle Gonthier, cet événement ponctuel est rendu possible par le travail d'une équipe durant toute l'année.

La Grande Lessive® est une marque déposée.

Article 1- Objet

La Ville désireuse d'organiser *La Grande Lessive*® sur tout ou partie de son territoire, signe une convention avec l'Association afin de disposer du droit de proposer cette action à toutes ses structures, de même qu'aux associations et autres collectifs ou institutions agissant sur son territoire.

Article 2 - Participation à *La Grande Lessive*®

Dans le cadre de la présente convention la Ville intègre le dispositif de *La Grande Lessive*® et autorise l'Association à faire état de cette participation sur son site et ses réseaux sociaux. Le visuel de la Ville y sera publié.

L'Association autorise la Ville à utiliser pour la manifestation le nom et le visuel de *La Grande Lessive*® et lui demande de mentionner ses soutiens (Maif, Fonds Maif pour l'éducation, C.G.E.T.).

La Ville bénéficiera de l'usage de l'ensemble des outils créés à l'occasion de la manifestation et, notamment, des conseils et des pistes de travail disponibles sur le site de l'Association.

La Ville s'engage à transmettre à l'Association, pour mise en ligne sur le site et les réseaux sociaux, les photos et les vidéos de l'événement, selon les formats spécifiés.

La Ville s'engage à citer l'adresse du site de *La Grande Lessive*® www.lagrandedlessive.net, l'adresse du compte Facebook <http://www.facebook.com/lessive>, et le nom de Joëlle Gonthier, plasticienne, créatrice de *La Grande Lessive*® dans chaque article ou émission, quels qu'en soient les supports existants ou à venir utilisés afin de médiatiser l'événement.

Article 3 - Responsabilités de la Ville

La manifestation *La Grande Lessive*® est organisée sous la responsabilité de la Ville et de ses partenaires qui ont à leur charge toutes les modalités d'organisation (achat de matériel, mise en œuvre et sécurisation des étendages, animation, communication, etc.).

Article 4 - Montant de la participation à *La Grande Lessive*®

À titre exceptionnel, La Ville ne versera aucune rétribution ou subvention au titre de *La Grande Lessive*® du 29 mars 2018.

Article 5 - Accompagnement artistique et pédagogique

La Ville peut faire appel à l'Association pour certaines prestations : réunion d'information ou formations. Ces prestations donneront lieu à facturation suite à un devis établi par l'Association selon le projet envisagé par La Ville. Une réunion prévue le 7 février est assurée gratuitement par l'Association.

Article 6 - Compétence juridictionnelle

En cas de litige les parties conviennent de s'en remettre à l'appréciation du tribunal administratif de Marseille.

Pour la Ville d'Aix-en-Provence

Pour l'Association *La Grande Lessive*®

- LIEUX_RESSOURCES
- LIEUX_ETENDAGE
- ▲ ECOLES

ARD - COUTHERON

